Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-HUIT, le trois septembre, le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du vingt-neuf août 2018, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

<u>Présents</u>: Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Marie MORVAN et Patricia SIKORA; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER.

Excusés: Messieurs Thierry HENRY et Christian VAUTHEROT

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 juin 2018
- Rapport de l'eau 2017
- > Travaux bâtiment mairie de LUSANS : choix de l'entreprise
- Décision modificative n° 3 Budget PRINCIPAL
- Contribution au FSL et au FAAD
- > Augmentation horaire poste adjoint technique territorial
- Création poste agent technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité
- Questions diverses :
 - Bilan rentrée scolaire
 - ♦ Création voie communale / salle multiactivités
 - Régulation circulation Grande Rue
 - Ronde de l'espoir
 - Salle multi-activités : résultat consultation
 - ♦ ENEDIS : déploiement compteur Linky
 - ♦ Enrobés LUSANS : date travaux
 - Subvention : remerciements
 - Restrictions eau : Doubs en alerte renforcée
 - Artistes à la campagne
 - ♦ Parc éolien : inauguration
 - Date du prochain conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 22 juin 2018 avec

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Hélène Albanesi est désignée secrétaire de séance.

2018-41 : Rapport de l'eau 2017

Monsieur le Maire, assisté de Madame Fischmeister (SAUR) présente au conseil municipal le rapport annuel 2017 du délégataire pour le service de l'eau potable.

Le nombre d'abonnés a augmenté, la consommation moyenne est de 136m3 par branchement.

3 analyses sur le réseau et 5 chez des particuliers ont été réalisées en 2017, toutes ces analyses se sont révélées conformes.

Des améliorations ont été envisagées : Refaire le crépi de la station, installer une sonde de niveau, abandonner une conduite chemin de Verdi et renforcer une conduite rue de la Chaille.

Après avoir entendu le rapport et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

- 13 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention
 - ✓ D'adopter le rapport de l'eau 2017.

2018-42 : Travaux bâtiment mairie : choix de l'entreprise

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération du 9 avril 2018, le conseil municipal décidait d'approuver le programme de travaux suivant : isolation et changement de menuiseries du bâtiment Mairie de LUSANS dans le cadre du programme d'économie d'énergie dans les TEPCV dont le coût prévisionnel de 65 200.00 € HT a été inscrit au budget primitif 2018.

Pour ces travaux, une seule entreprise a répondu à la demande de prix. Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Montant HT
BRENOT Menuiserie	45 677. 00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident, avec :

- 13 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention
 - ✓ De retenir l'entreprise BRENOT pour réaliser ces travaux pour un montant de 45 677 € hors taxes.
 - ✓ D'autoriser le Maire, ou son représentant à signer tous les documents afférents au bon déroulement de ces travaux.

2018-43 : Décision modificative n°3 budget principal

Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget principal comme suit :

O23	Virement à la section d'investissement	18 000.00 €
60632	Fournitures petit équipement - remplacement grillage protection cuve à gaz	500.00 €
651	Redevance pour brevets - achat connecteur / prélevement à la source	325.00 €
6713	Secours et dots - aide financière pour achat fauteuil roulant	1 500.00 €
	TOTAL	20 325.00 €
	Fonctionnement recettes	
	TOTAL	€
	Investissement dépenses	
21534	Réseaux d'électrification - Rénovation éclairage public	17 000.00 €
2158	Autres matériels & outillage - achat bancs TOTAL	1 000.00 € 18 000.00 €

Investissement recettes

18 000.00 €

TOTAL

18 000.00 €

Après ces modifications, l'excédent global de fonctionnement de 95 741.85 € passe à 75 416.85 €.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal adoptent avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, la décision modificative n°3 du budget principal, telle que proposée.

2018-44: Contribution au FSL et au FAAD

Le maire propose que la commune renouvelle sa participation aux FSL et FAAD.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet d'aider les ménages en difficulté par le biais notamment de l'attribution d'aides financières directes mais aussi par la mise en place d'actions d'accompagnement social et la mobilisation de dispositifs de logements temporaires, d'insertion ou d'hébergement d'urgence, pour une contribution à hauteur de 0.61€ par habitant (tarif identique aux années 2014, 2015, 2016 et 2017).

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) a pour objectif de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier, pour une contribution à hauteur de 0.30 € par habitant (tarif identique aux années 2014, 2015, 2016 et 2017).

Le maire précise que le recensement INSEE de la population fait ressortir un nombre de 846 habitants pour Pouligney-Lusans en 2018. Le coût de participation de la commune à ces deux fonds serait de 769.86 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

- 13 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention
 - ✓ D'accepter la participation de la commune aux deux fonds proposés pour un montant de 769.86 euros.

2018-45: Augmentation horaire poste adjoint technique territorial

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un agent technique a été recruté le 1^{er} juin 2016 pour effectuer le ménage à la bibliothèque, dans la salle du conseil et à la mairie de LUSANS.

Cet agent effectue tous les mois 10 heures de ménage pour le compte de la commune et doit donc être rémunérée sur la base de 2.62/35ème au lieu de 2.19/35ème actuellement.

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter le temps de travail de cet agent technique et de porter la rémunération à 2.62/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2018.

Un arrêté de changement d'horaire sera établi et sera signé par l'agent.

Monsieur Le Maire précise également qu'une régularisation sera effectuée sur le bulletin de paie de septembre 2018 pour la période du 1er juillet 2017 au 31 août 2018.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

- 13 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention
 - ✓ Décide de rémunérer l'agent technique sur la base de 2.62/35ème

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget 2018, chapitre 012.

2018-46 : Création poste agent technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Le Maire rappelle au conseil municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un accroissement ponctuel d'activité, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent d'entretien à temps incomplet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Article 1:

De créer un emploi non permanent d'agent d'entretien pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet.

Article 2:

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.

L'agent sera rémunéré sur la base des heures réellement effectuées.

Article 3

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 10 septembre 2018.

Article 4:

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Questions diverses

Bilan rentrée scolaire

L'école accueille cette année 111 élèves, 40 maternelles et 71 élémentaires.

La périscolaire, assuré par le directeur Franck accueille une quinzaine d'élèves le matin, 40 à 45 élèves le midi et 20 à 26 élèves le soir.

Suite au passage à la semaine de 4 jours, le temps de pause du midi a été réduit et impose de ne faire qu'un seul service de cantine.

Création voie communale

Pour faire suite à la construction de la salle multi-activités, il a été décidé de créer une nouvelle voie qui empruntera la forêt et débouchera sur la route départementale. L'accord de la DDT a été reçu.

Ainsi la rue d'Archamp ne sera pas empruntée pour se rendre à la salle, il en est de même pour les utilisateurs du stade, des chasseurs et des forestiers.

Régulation circulation Grande Rue

Les coussins berlinois sont fréquemment endommagés par le passage de nombreux véhicules lourds, c'est pourquoi, une chicane a été mise en place pour faire ralentir les véhicules aux abords de l'école.

Cette solution est envisagée à long terme car elle se révèle très efficace ; Un rendez-vous a été pris avec le département pour connaître les préconisations.

De nouveaux passages piétons doivent être également matérialisés.

Ronde de l'espoir

L'association ronde de l'espoir en partenariat avec la ligue contre le cancer organise la 28^{ième} édition les 7, 8 et 9 septembre.

Les bénévoles et cyclistes seront accueillis dans la commune le vendredi 7 septembre à 10h30 et non le 9 septembre comme initialement annoncé.

Salle multi-activités : résultat consultation

La réunion de chantier pour signature des marchés, visite du site et mise en place du planning sont prévus le jeudi 6 septembre à 9h30 avec les entreprises retenues et le bureau de contrôle.

Voir tableau des entreprises retenues ci-joint.

ENEDIS: déploiement compteur Linky

Par courriel du 16 août 2018, ENEDIS informe la commune que le déploiement du compteur Linky sur la commune de POULIGNEY LUSANS est prévu en janvier 2019.

ENEDIS accepte de venir répondre aux questions du conseil municipal et de tout administré qui le souhaiterait lors du prochain conseil d'octobre 2018.

Enrobé de LUSANS:

Les travaux auront lieu les 24 et 25 septembre 2018. Les habitants de Lusans seront informés par courrier.

Subvention:

Remerciement reçu de Monsieur Bourgeois.

Restrictions d'eau : Doubs en alerte renforcée

Un courrier de la préfecture affiché dans toutes les communes du Doubs informe la population des restrictions d'eau.

Si la sècheresse persiste, le département du Doubs passera en alerte niveau 3, ce qui entraînera des coupures ponctuelles chez les particuliers.

Artistes à la campagne :

L'Annuelle de l'association aura lieu le 8 septembre à Baume-Les-Dames.

Parc éolien :

Le nouveau propriétaire du parc éolien, INNERGEX organise une inauguration avec jeux et animations au pied de l'éolienne E2, le samedi 22 septembre de 14h00 à 17h00

Date de la prochaine séance du conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 15 octobre 2018.

RÉCAPITULATIF:

<u>Délibérations</u>:

2018-41 : Rapport de l'eau 2017

2018-42 : Travaux bâtiment mairie de Lusans

2018-43 : Décision modificative n°3 budget principal

2018-44 : Participation financière au FSL et FAAD

2018-45 : Augmentation horaire agent technique

2018-46 : Création poste agent technique

Sujets abordés :

fa : Bilan rentrée scolaire

fb : Création voie communale

fc : Circulation Grande Rue

fd : Ronde de l'espoir

fe : Salle multi-activités

ff : Compteurs Linky

fg : Enrobés à Lusans

fh : Remerciement subvention

fi : Restriction d'eau dans le Doubs

fj : Artistes à la campagne

fk : Parc éolien

fl : Date de la prochaine séance du conseil municipal